

TUNISO EMIRATIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier avril au 30 juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **129 618 547 DT** et un résultat de la période de **2 120 923 DT**.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 73,69% de l'actif total au 30 Juin 2026, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 31 Juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil

Membre de MGI Worldwide

Selma LANGAR Associé

BILAN
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	95 513 288	92 446 596	96 192 216
Obligations et valeurs assimilées		90 216 038	92 446 596	96 192 216
Tires des Organismes de Placement Collectif		5 297 250	0	0
Placements monétaires et disponibilités		34 020 113	23 548 182	25 273 374
Placements monétaires	5	31 486 335	23 103 271	22 917 397
Disponibilités		2 533 778	444 911	2 355 977
Créances d'exploitation	6	85 146	13 261	97 492
TOTAL ACTIF		129 618 547	116 008 039	121 563 081
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	131 538	123 598	136 808
Autres créditeurs divers	8	38 447	53 598	63 369
TOTAL PASSIF		169 986	177 196	200 176
ACTIF NET				
Capital	9	125 295 482	111 965 319	113 412 533
Sommes Capitalisables				
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		4 153 079	3 865 524	7 950 372
ACTIF NET		129 448 561	115 830 843	121 362 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		129 618 547	116 008 039	121 563 081

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	10	1 751 498	3 385 041	1 685 722	3 437 006	6 804 710
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 594 457	3 228 000	1 685 722	3 437 006	6 804 710
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		157 041	157 041	0	0	0
Revenus des placements monétaires	11	539 842	1 009 022	481 742	958 684	2 158 540
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 291 340	4 394 063	2 167 464	4 395 690	8 963 250
Charges de gestion des placements	12	(128 824)	(250 907)	(120 862)	(242 543)	(499 131)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 162 516	4 143 157	2 046 602	4 153 147	8 464 118
Autres charges	13	(53 235)	(103 811)	(47 978)	(96 178)	(197 593)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 109 281	4 039 345	1 998 623	4 056 969	8 266 526
Régularisation du résultat d'exploitation		110 131	113 734	(187 605)	(191 445)	(316 154)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		2 219 412	4 153 079	1 811 019	3 865 524	7 950 372
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(110 131)	(113 734)	187 605	191 445	316 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(21 285)	180 122	5 064	10 072	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		32 928	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		2 120 923	4 293 895	2 003 687	4 067 041	8 285 871

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 120 923	4 293 895	2 003 687	4 067 041	8 285 871
Résultat d'exploitation	2 109 281	4 039 345	1 998 623	4 056 969	8 266 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(21 285)	180 122	5 064	10 072	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	32 928	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	0	0	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 028 795	3 791 761	(7 573 243)	(6 945 475)	(5 632 243)
Souscriptions					
- Capital	13 144 422	21 812 409	6 091 397	12 773 902	48 733 088
- Régularisation des sommes non capitalisables	(1 270 966)	31 728	449 065	941 407	3 592 781
- Régularisation des sommes capitalisables	276 792	356 736	160 881	216 433	1 970 897
Rachats					
- Capital	(8 396 239)	(18 144 348)	(12 969 931)	(19 064 149)	(53 684 193)
- Régularisation des sommes non capitalisables	1 441 447	(21 762)	(956 169)	(1 405 190)	(3 957 765)
- Régularisation des sommes capitalisables	(166 661)	(243 003)	(348 486)	(407 878)	(2 287 050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7 149 719	8 085 656	(5 569 556)	(2 878 434)	2 653 629
ACTIF NET					
En début de période	122 298 842	121 362 905	121 400 398	118 709 276	118 709 276
En fin de période	129 448 561	129 448 561	115 830 843	115 830 843	121 362 905
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 037 192	1 047 909	1 102 871	1 097 034	1 097 034
En fin de période	1 079 581	1 079 581	1 034 622	1 034 622	1 047 909
VALEUR LIQUIDATIVE	119,906	119,906	111,955	111,955	115,814
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,78%	7,12%	6,84%	6,98%	7,03%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2026, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **95 513 288 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou-V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			86 471 500	90 216 038	69,67%	3 744 538
	Obligations			57 124 600	59 486 116	45,95%	2 361 516
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	2 000 000	2 057 276	1,59%	57 276
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 000 000	1 013 714	0,78%	13 714
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 200 000	1 216 293	0,94%	16 293
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	200 000	200 454	0,15%	454
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	400 000	400 907	0,31%	907
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	199 600	200 684	0,16%	1 084
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	200 000	207 112	0,16%	7 112
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 200 000	1 243 560	0,96%	43 560
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 385 660	2,62%	185 660
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 261 032	0,97%	61 032
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 268 354	0,98%	68 354
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 013 184	1,56%	13 184
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 025 878	3,11%	25 878
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	500 000	518 399	0,40%	18 399
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	100 000	104 285	0,08%	4 285
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	100 000	101 603	0,08%	1 603
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	400 000	414 336	0,32%	14 336
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	1 800 000	1 837 890	1,42%	37 890
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 154 723	3,98%	154 723
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	210 568	0,16%	10 568
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	200 000	203 535	0,16%	3 535
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	844 362	0,65%	44 362
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	600 000	626 849	0,48%	26 849
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	156 400	0,12%	6 400
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	150 000	156 400	0,12%	6 400
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 033 675	0,80%	33 675
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 572 007	1,21%	72 007
TN0008000838	EMP NAT-2021 CAT B		30 000	3 000 000	3 211 200	2,48%	211 200
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 996 800	11,59%	996 800
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 625 000	2 784 071	2,15%	159 071
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	5 250 000	5 267 675	4,07%	17 675
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	750 000	752 525	0,58%	2 525
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C_TF		10 000	1 000 000	1 044 707	0,81%	44 707

	Bons du trésor assimilables			29 346 900	30 729 922	23,72%	1 383 022
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 345 530	1,04%	87 680
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 811 535	2,17%	146 485
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOÛT 2033		7 000	6 994 000	7 696 100	5,95%	702 100
TNEF0249ZM68	BTA 7,75% MARS 2038		20 000	18 430 000	18 876 757	14,56%	446 757
	Titres OPCVM			5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
	Part des FCP			5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
TN2Z940GC8H0	FCP LEIPTIS OBLIG		50 000	5 365 959	5 297 250	4,09%	-68 709
	TOTAL			91 837 459	95 513 288	73,76%	3 675 829
	Pourcentage par rapport à l'actif					73,69%	

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2026, à **155 010 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Cette évaluation fait ressortir une plus-value latente de 280 710 dinars, portée en capitaux propres et intégrée dans la détermination du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à **31 486 335 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Gar.	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		18 432 968	18 708 317	14,45%	275 349
TNV3YMK3DYU6	CD_TSB 2500_08/07/26_160J		2 427 277	2 496 818	1,93%	69 541
TNL6FCXH4MH2	CD_BTL_1000_23/07/26_150J		973 944	996 178	0,77%	22 235
TNRJRLY9MNG5	CD_BTL_2000_30/09/26_230J		1 921 459	1 968 925	1,52%	47 466
TN6WN19PW358	CD_BTL_500_12/08/26_170J		485 299	496 368	0,38%	11 069
TNVU0LY0LT87	CD_BNA_2000_8.01%_18_02_27_260J		1 912 502	1 921 925	1,48%	9 423
TN9ZW1MFH270	CD_BNA_1000_02/08/26_90J		984 141	994 361	0,77%	10 220
TNZTY9XPVFB5	CD_BNA_1000_29/07/26_90J		984 141	995 066	0,77%	10 925
TNWEK9L7HHX3	CD_BNA_2000_05/01/27_230J		1 921 366	1 935 726	1,50%	14 359

TNEV7C6CDT33	CD_BNA_2000_14/01/27_240J		1 918 123	1 932 792	1,49%	14 670
TNA9SF7IK023	CD_BNA_2000_22/07/26_100J		1 964 835	1 992 615	1,54%	27 781
TNXZ7ZNS7UX4	CD_BNA_2500_15/07/26_90J		2 460 352	2 493 833	1,93%	33 481
TNXNE9QD5893	CD_BNA_500_08/01/27_240J		479 531	483 710	0,37%	4 179
Créances sur opérations de pensions livrées*			12 608 133	12 778 018	9,87%	169 885
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1300_29/12/2026_274J	(1)	1 301 685	1 326 535	1,02%	24 850
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1200_25/12/26_269J	(2)	1 201 972	1 224 672	0,95%	22 700
TN0008000762	PL_TSB_1439_29/09/2026_235J	(3)	1 399 595	1 442 325	1,11%	42 730
TNXJGTXAROH4	PL_BNA_1100_19/10/2026_180J	(4)	1 099 002	1 115 349	0,86%	16 348
TNSDX5ZEQY53	PL_BNA_1400_25/02/2027_244J	(5)	1 399 468	1 400 897	1,08%	1 429
TN0008000655	PL_BNA_1400_29/01/2027_259J	(6)	1 399 167	1 413 324	1,09%	14 157
TN0008000606	PL_BNA_1200_26/01/2027_249J	(7)	1 199 024	1 209 349	0,93%	10 325
TN0008000655	PL_BNA_1600_22/02/2027_238J	(8)	1 599 823	1 600 476	1,24%	653
TN2781ZB9E10	PL_BTL_2000_08/02/2027_311J	(9)	2 008 397	2 045 090	1,58%	36 693
Total			31 041 101	31 486 335	24,32%	445 233
Pourcentage par rapport à l'actif					24,29%	

1) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 13 000 titres pour un montant de 1 301 685 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/03/2026 pour une durée de 274 jours avec un taux de 7,39%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 201 972 dinars au profit de la BTL opérée en date du 31/03/2026 pour une durée de 269 jours avec un taux de 7,39%.

3) Il est à noter que la BTA (BTA 8% 11/2030) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 439 titres pour un montant de 1 399 595 dinars au profit de la TSB opérée en date du 06/02/2026 pour une durée de 235 jours avec un taux de 7,58%.

4) Il est à noter que la BTA (9,90 % BTA 12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 006 titres pour un montant de 1 099 002 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/04/2026 pour une durée de 180 jours avec un taux de 7,65 %.

5) Il est à noter que la BTC (BTC 26/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 471 titres pour un montant de 1 399 468 dinars au profit de la BNA opérée en date du 26/06/2026 pour une durée de 244 jours avec un taux de 7,25%.

6) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 403 titres pour un montant de 1 399 167 dinars au profit de la BNA opérée en date du 15/05/2026 pour une durée de 259 jours avec un taux de 7,75%.

7) Il est à noter que la BTA (6,7 % BTA 04/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 226 titres pour un montant de 1 199 024 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/05/2026 pour une durée de 249 jours avec un taux de 7,75 %.

8) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 588 titres pour un montant de 1 599 823 dinars au profit de la BNA opérée en date du 29/06/2026 pour une durée de 238 jours avec un taux de 7,35%.

9) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 20 000 titres pour un montant de 2 008 397 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/04/2026 pour une durée de 311 jours avec un taux de 7,39%.

5.2. Valeurs « mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Juin 2026 une valeur comptable de 114 221 605 DT soit **88,12 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	30 729 922	0	0	30 729 922	23,71%
AB	4 287 283	0	0	0	4 287 283	3,31%
ABC	601 361	0	0	0	601 361	0,46%
AIL	0	0	0	0	0	0,00%
ATB	200 684	0	0	0	200 684	0,15%
ATL	4 836 332	0	0	0	4 836 332	3,73%
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	0	0,00%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
BH	2 529 387	0	0	0	2 529 387	1,95%
BIAT	6 039 062	0	0	0	6 039 062	4,66%
BNA	0	0	0	12 750 027	12 750 027	9,84%
BTE	622 684	0	0	0	622 684	0,48%
BTK	515 939	0	0	0	515 939	0,40%
BTL	0	0	0	3 461 471	3 461 471	2,67%
CIL	0	0	0	0	0	0,00%
ENDA	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	0	0,00%
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	0	0,00%
HL	1 837 890	0	0	0	1 837 890	1,42%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
FCP LEIPTIS OBLIGATAIRE	0	0	5 297 250	0	5 297 250	4,09%
ML	0	0	0	0	0	0,00%
SANADETT SICAV	0	0	0	0	0	0,00%
STB	5 154 723	0	0	0	5 154 723	3,98%
TSB	0	0	0	2 496 818	2 496 818	1,93%
TL	1 258 464	0	0	0	1 258 464	0,97%
UIB	939 649	0	0	0	939 649	0,72%
UBCI	2 605 681	0	0	0	2 605 681	2,01%
EMP NAT	28 056 977	0	0	0	28 056 977	21,65%
Total	59 486 116	30 729 922	5 297 250	18 708 317	114 221 605	88,12%

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/06/2026 égale à **85 146 DT**, contre **13 261 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	19 492	13 261	74 984
Retenues à la source / B.T. A	65 654	0	22 508
Total	85 146	13 261	97 492

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **131 538 DT**, contre **123 598 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	5 457	5 471	11 002
Rémunération du distributeur	126 082	118 127	125 806
Total	131 538	123 598	136 808

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **38 447 DT**, contre **53 598 DT** au 30/06/2025 et se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	9 361	9 861	18 859
Redevances du CMF	10 645	10 193	10 833
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité " BOCCF "	3 417	3 496	3 554
Loyer	2 481	2 451	2
Etat, taxes et versements assimilés	3 389	15 322	13 923
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	-1 782	-639	29
Jetons de présence à payer	12 540	10 414	16 500
Dividendes à payer	1 784	5 672	2 821
Charges constatées d'avance (maintenance REI)	-3 387	-3 171	-3 153
Autres créditeurs (publicité)	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	38 447	53 598	63 369

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026, se détaillent ainsi :

	AU 30/06/2026
<u>Capital en début de période</u>	
Montant	121 362 905
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	22 200 873
Nombre de titres émis	188 340
Nombre d'actionnaires nouveaux	50
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-18 409 112
Nombre de titres rachetés	-156 668
Nombre d'actionnaires sortants	-40
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	180 122
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	74 428
Régularisation des sommes Capitalisables	-113 734
Frais de négociation de titres	0
<u>Capital en fin de période</u>	
Montant	125 295 482
Nombre de titres	1 079 581
Nombre d'actionnaires	608

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2026 au 30/06/2026 à **3 385 041 DT** contre **3 437 006 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
<u>Revenus des obligations</u>					
- Intérêts	1 181 171	2 626 991	1 625 688	3 317 596	6 445 239
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>					
- Intérêts des BTA et BTZC	413 287	601 009	60 034	119 409	359 471
<u>Revenus des titres OPCVM</u>					
- Dividendes	157 041	157 041	0	0	0
TOTAL	1 751 498	3 385 041	1 685 722	3 437 006	6 804 710

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **1 009 022 DT** contre **958 684 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	0	0
Intérêts des comptes à terme	0	0	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	276 872	475 773	190 303	329 981	894 273
Intérêts des dépôts à vue	19 336	50 441	13 017	21 921	123 800
Revenus des opérations de prises en pension	243 634	482 809	210 238	606 782	1 140 467
TOTAL	539 842	1 009 022	481 742	958 684	2 158 540

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **250 907 DT** contre **242 543 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 742	5 455	2 735	5 441	10 972
Rémunération du distributeur	126 082	245 452	118 127	237 103	488 160
TOTAL	128 824	250 907	120 862	242 543	499 131

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 à **103 811 DT** contre **96 178 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	4 199	8 352	4 450	8 852	17 850
Redevances du CMF	31 475	61 017	29 531	59 274	122 038
Rémunération du PDG	0	0	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité « RCCCI »	1 607	3 196	1 758	3 496	6 887
Etat, taxes et versements assimilés	4 516	9 065	4 342	8 685	17 649
Loyer	1 246	2 479	272	542	1 092
Contribution sociale de solidarité	0	400	240	640	640
Publications et frais divers	2 661	4 996	374	744	3 315
Jetons de présence	5 173	10 289	5 236	10 414	21 000
Maintenance logiciel BFI	1 677	3 335	1 775	3 531	7 121
Divers publicité (compagne)	0	0	0	0	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0	0
Autres	681	681	0	0	0
TOTAL	53 235	103 811	47 978	96 178	197 593

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société Tuniso Emiratie Sicav présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société Tuniso-Emiratie Sicav s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, qui assure elle-même sa gestion, ainsi que son dépositaire, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société Tuniso-Emiratie Sicav en sa qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières autogéré, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences

du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav» assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Tuniso-Emiratie Sicav est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 30/06/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Au titre de la situation arrêtée au 30 Juin 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Tuniso-Emiratie Sicav prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.